

THE PANDEMIC FUND:

MÉTHODOLOGIE DE NOTATION ET DE PONDÉRATION

POUR LES CANDIDATS AU TROISIÈME APPEL À
PROPOSITIONS – PHASE I : PROPOSITIONS NATIONALES
ET PLURINATIONALES

Avril 24, 2025



**The
Pandemic
Fund**

FOR A RESILIENT WORLD

THE PANDEMIC FUND: MÉTHODOLOGIE DE NOTATION ET DE PONDÉRATION

La méthode de notation et de pondération sera utilisée par le Groupe consultatif technique (GCT) du Fonds de lutte contre les pandémies pour évaluer les propositions de financement [ci-après désignées par une proposition] reçues au cours de la phase 1 (nationale et plurinationale) du troisième appel à propositions (« 3e Appel à propositions ») annoncé en décembre 2024¹. Chaque proposition sera examinée sur la base de facteurs qualitatifs et quantitatifs portant sur les sections suivantes :

- A.** Champ d'application et objectifs de la proposition, capacités de base ciblées, principales activités et résultats escomptés, et théorie du changement
- B.** Contexte, besoins avérés et cohérence avec les priorités nationales/régionales
- C.** Cofinancement, co-investissement et financement global disponible
- D.** Appropriation, engagement, coordination, collaboration et co-création
- E.** Mise en œuvre, suivi et évaluation.)

Pour calculer la note totale, les sections se verront appliquer une certaine pondération conformément aux principes et objectifs du Fonds de lutte contre les pandémies (tableau ci-dessous). Ces pondérations seront utilisées pour calculer la note finale des propositions évaluées par le GCT.

TABLEAU 1 : Notation et pondération de l'évaluation du TAP

Section	% de la note totale
Champ d'application et objectifs de la proposition, capacités de base ciblées, principales activités et résultats escomptés, et théorie du changement	25
Contexte, besoins avérés et cohérence avec les priorités nationales/régionales	25
Cofinancement, co-investissement et financement global disponible	15
Appropriation, engagement, coordination, collaboration et co-création	15
Mise en œuvre, suivi et évaluation.	20
TOTAL	100

¹ <https://www.thepandemicfund.org/call-for-proposals>

Pour être admissibles à un financement, les propositions doivent obtenir une note globale minimale de 80 % et au moins 80 % dans chaque section. Les conditions minimales d'admissibilité à un financement seront susceptibles de modification, tel qu'en décidera le GCT, sur la base de l'analyse des notes individuelles.

Les sections suivantes présentent les questions qui guideront l'évaluation et la notation des propositions. La numérotation de ces questions correspond à celle du modèle de proposition. Cela vise à garantir une évaluation méthodique et transparente des propositions soumises au titre du Troisième Appel.

A. Champ d'application et objectifs de la proposition, capacités de base ciblées, principales activités et résultats escomptés, et théorie du changement

**25 %
du Total**

1. La proposition décrit-elle la portée, les objectifs et les activités pertinents pour les trois priorités programmatiques, les catalyseurs transversaux et les thèmes sous-jacents du Plan stratégique à mi-parcours du Fonds de lutte contre les pandémies² ?
 - La proposition fournit une description claire, détaillée et complète de la portée, des objectifs et des activités, qui apparaissent totalement en cohérence avec les priorités programmatiques, les catalyseurs transversaux et les thèmes sous-jacents du Plan stratégique à mi-parcours du Fonds ; ou
 - La proposition comprend une description pertinente de la portée, des objectifs et des activités, qui apparaissent en cohérence avec les priorités programmatiques, les catalyseurs transversaux et les thèmes sous-jacents du Plan stratégique à mi-parcours du Fonds ; ou
 - La proposition fournit une description sommaire de la portée, des objectifs et des activités, qui apparaissent peu en cohérence avec les priorités programmatiques, les catalyseurs transversaux et les thèmes sous-jacents du Plan stratégique à mi-parcours du Fonds ; ou
 - Le résumé de la portée, des objectifs et des activités n'est pas cohérent sur le plan technique et n'est pas lié aux priorités programmatiques, aux catalyseurs transversaux et aux thèmes sous-jacents du Plan stratégique à mi-parcours du Fonds.

² <https://www.thepandemicfund.org/sites/default/files/2024-06/Pandemic%20Fund%20Strategic%20Plan.pdf>

Cette question n'est pas notée

2. Sélectionner les domaines dans lesquels les investissements financés par les ressources du Fonds contribueront aux progrès visant à maintenir ou à augmenter les niveaux de capacité du RSI/PVS dans un ou plusieurs des domaines techniques ciblés, conformément au Plan stratégique à mi-parcours du Fonds ::

<input type="checkbox"/>	Instruments politiques, juridiques et normatifs de mise en œuvre du RSI 2005 et des normes internationales de l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA)
<input type="checkbox"/>	Coordination du RSI, fonctions et activités de sensibilisation du point focal national pour le RSI, mécanisme de coordination de l'approche « Un monde, une santé »
<input type="checkbox"/>	Financement
<input type="checkbox"/>	Sécurité et sûreté biologiques
<input type="checkbox"/>	Gestion des urgences de santé publique et animale
<input type="checkbox"/>	Augmentation de la main-d'œuvre lors d'un événement de santé publique ou d'événements qui nécessiteraient une intervention de santé publique (par exemple, des rassemblements de masse, des catastrophes naturelles)
<input type="checkbox"/>	Fourniture de services de santé
<input type="checkbox"/>	Fourniture de services de santé animale (animaux domestiques, sauvages)
<input type="checkbox"/>	Lutte anti-infectieuse
<input type="checkbox"/>	Prévention, contrôle et éradication des maladies animales
<input type="checkbox"/>	Communications sur les risques
<input type="checkbox"/>	Santé aux points d'entrée et aux frontières
<input type="checkbox"/>	Sécurité sanitaire des aliments
<input type="checkbox"/>	Zoonoses
<input type="checkbox"/>	Résistance aux antimicrobiens
<input type="checkbox"/>	Évolution des conditions environnementales
<input type="checkbox"/>	Autres/préciser

3. La proposition indique-t-elle la manière dont les activités financées par le projet du Fonds (y compris les dons, le cofinancement et le co-investissement) contribueront à renforcer les capacités recensées en matière de RSI et de services vétérinaires conformément au plan stratégique à mi-parcours du Fonds ?
- La proposition fournit une description sommaire et claire de la façon dont les investissements renforceront les capacités, en déclinant les activités, les raisons de la hiérarchisation et les produits et résultats attendus ; ou
 - La proposition fournit une description sommaire de la manière dont les investissements renforceront les capacités, en déclinant les activités, les raisons de la hiérarchisation et les produits et résultats attendus ; ou
 - La proposition ne décrit pas très bien la manière dont les investissements renforceront les capacités, et décline peu les activités, les raisons de la hiérarchisation et les produits et résultats escomptés ; ou
 - La proposition ne décrit nullement la manière dont les investissements renforceront les capacités, ni ne décline les activités, les raisons de la hiérarchisation et les produits et résultats attendus.
- 4a. La proposition présente-t-elle une théorie du changement³ claire sur la manière dont les activités proposées, grâce aux ressources demandées (financement du Fonds, parallèlement au cofinancement et au co-investissement), renforceront les capacités en matière de RSI et de PVS, en rapport avec un(e) ou plusieurs des priorités programmatiques, des catalyseurs transversaux et des thèmes sous-jacents du Fonds ?
- La proposition présente une théorie du changement claire décrivant la corrélation logique et factuelle entre les activités et l'impact. Elle relie explicitement les activités proposées au renforcement des capacités en matière de RSI et de PVS, s'aligne sur les priorités du Fonds et comprend un modèle/diagramme clair illustrant la théorie du changement ; ou
 - La proposition comprend une théorie du changement qui établit des liens clairs entre les activités et les résultats escomptés. Elle traite à suffisance des capacités en matière de RSI et de PVS et s'aligne sur les priorités du Fonds, bien que le modèle de la théorie du changement soit peu détaillé ou peu clair ; ou
 - La proposition décrit une théorie du changement qui établit des liens logiques entre les activités et l'impact. Cependant, elle manque d'informations essentielles, n'indique pas clairement la façon dont les activités conduisent aux résultats escomptés ou présente un modèle faible ; ou

3 Une théorie du changement est une méthode qui explique comment une intervention donnée ou un ensemble d'interventions sont censés conduire à un changement précis sur le plan du développement, grâce à une analyse des liens de cause à effet fondée sur les éléments de preuve existants. Une théorie du changement détaillée guide l'élaboration de programmes dans une démarche rationnelle et fondée sur des données probantes, les hypothèses et les risques étant clairement analysés et décrits.

- La proposition ne présente pas de théorie du changement, ou celle-ci est mal structurée, ou n'établit aucun lien entre les activités et l'impact par rapport au RSI, à la PVS ou aux priorités du Fonds.
- 4b. La proposition décrit-elle le processus de co-création de la théorie du changement vec toutes les parties prenantes au projet ?
- La proposition décrit clairement le processus de co-création de la théorie du changement, en présentant de façon détaillée les interactions de toutes les parties prenantes concernées et la manière dont leurs apports ont façonné la proposition ; ou
 - La proposition décrit quelque peu le processus de co-création de la théorie du changement avec certaines, mais pas toutes, les parties prenantes ; ou
 - La proposition décrit peu le processus de co-création de la théorie du changement, offrant peu de détails sur les interactions ou sur la façon dont les différents avis ont façonné la proposition ; ou
 - La proposition ne décrit aucun processus de co-création de la théorie du changement et ne fournit aucune preuve des interactions des parties prenantes.

B. Contexte, besoins avérés et cohérence avec les priorités nationales/régionales

**25 %
du Total**

- 5a. La proposition décrit-elle de manière exhaustive le contexte dans lequel les activités du projet seront menées ?
- La proposition décrit de manière exhaustive le contexte, y compris les aléas, les vulnérabilités et la situation épidémiologique du pays (ou des pays) ; ou
 - La proposition décrit quelque peu le contexte, y compris les aléas, les vulnérabilités et la situation épidémiologique du pays (ou des pays) ;
 - La proposition décrit peu le contexte, y compris les aléas, les vulnérabilités et la situation épidémiologique du pays (ou des pays) ; ou
 - La proposition ne décrit pas le contexte, y compris les aléas, les vulnérabilités et la situation épidémiologique du pays (ou des pays).

5b. La proposition démontre-t-elle clairement la cohérence le(s) plan(s) national/nationaux, y compris le plan national de sécurité sanitaire, les orientations et les cadres stratégiques, d'une part, et le champ d'application, l'objectif et les priorités du projet, d'autre part ?

- La proposition fournit un résumé complet et bien structuré des évaluations pertinentes réalisées au cours des six dernières années. Elle décrit clairement les principales conclusions, les défis et les lacunes, en s'alignant étroitement sur le Plan stratégique à mi-parcours du Fonds ; ou
- La proposition résume quelque peu les évaluations antérieures, couvrant les principaux défis et lacunes par rapport au Plan stratégique à mi-parcours du Fonds ; ou
- La proposition ne fournit qu'un bref résumé des évaluations antérieures, et peu d'explications sur les conclusions, les défis ou les lacunes. Le lien avec le Plan stratégique à mi-parcours du Fonds est faible ou peu clair ; ou
- La proposition ne résume pas les conclusions, les difficultés et les lacunes des évaluations antérieures et ne prévoit non plus aucune évaluation. L'alignement sur le Plan stratégique à mi-parcours du Fonds est faible ou inexistant.

6. La proposition démontre-t-elle clairement la cohérence le(s) plan(s) national/nationaux, y compris le plan national de sécurité sanitaire, les orientations et les cadres stratégiques, d'une part, et le champ d'application, l'objectif et les priorités du projet, d'autre part ?

- La proposition démontre clairement la cohérence entre les priorités nationales en matière de PPR et le champ d'application, l'objectif et les priorités du projet ; ou
- La proposition démontre quelque peu la cohérence entre les priorités nationales en matière de PPR et le champ d'application, l'objectif et les priorités du projet ; ou
- La proposition mentionne peu les plans nationaux, expliquant peu la manière dont le champ d'application, les objectifs et les priorités du projet sont en cohérence avec les priorités, les cadres stratégiques et les politiques pertinentes en matière de sécurité sanitaire nationale ; ou
- La proposition ne démontre aucune cohérence avec les plans nationaux, ou celle-ci n'est pas claire et n'est pas étayée par des informations détaillées ou il n'existe pas de plans nationaux ni aucune indication quant à l'élaboration d'un plan.

7a. Le champ d'application, les objectifs et les priorités de la proposition complètent-ils d'autres initiatives en cours relatives à la PPR aux pandémies et au renforcement plus général du système de santé ?

- La proposition montre clairement la complémentarité avec les initiatives en cours ; ou
- La proposition montre une certaine complémentarité avec les initiatives en cours ; ou
- La proposition montre une faible complémentarité avec les initiatives en cours ; ou
- La proposition ne montre aucune complémentarité avec les initiatives en cours.

7b. La proposition décrit-elle clairement les complémentarités et/ou les contributions à la mise en œuvre, en évitant des chevauchements avec les activités de la proposition du Fonds précédemment approuvée ?

- La proposition décrit clairement les complémentarités et/ou les contributions par rapport aux financements précédemment octroyés par le Fonds ; ou
- La proposition décrit quelques complémentarités et/ou contributions, un certain chevauchement des activités étant observé ; ou
- La proposition décrit peu de complémentarités et/ou de contributions par rapport aux financements précédemment octroyés par le Fonds, de nombreux chevauchements d'activités étant observés ; ou
- La proposition ne montre aucune espèce de complémentarité ou de contribution, et les activités se chevauchent manifestement.
- Sans objet.

7c. La proposition décrit-elle clairement les complémentarités, en évitant les doubles emplois, entre deux propositions soumises dans le cadre du 3e Appel à propositions (une proposition nationale et une proposition plurinationale) ?

- La proposition montre clairement la complémentarité entre les deux propositions soumises ; ou
- La proposition montre une certaine complémentarité entre les deux propositions soumises ; ou
- La proposition montre une faible complémentarité entre les deux propositions soumises ; ou
- La proposition ne montre aucune complémentarité entre les deux propositions soumises.
- Sans objet.

C. Cofinancement, co-investissement et financement global disponible

**15 %
du Total**

8. La proposition de financement (ci-après appelée « proposition ») explique-t-elle les cofinancements qui seront mobilisés auprès des organismes de mise en œuvre ou d'autres partenaires (tels que, par exemple, les organismes d'aide bilatérale, les organisations philanthropiques) pour compléter le financement demandé au Fonds et soutenir les activités du projet ? Quel est le ratio du montant du financement du Fonds sur le montant total des cofinancements mobilisés ? (N.B. : Si le cofinancement est « en nature », la proposition doit indiquer les valeurs imputées en dollars).

- La proposition décrit des cofinancements importants de nombreuses sources, sous forme d'apports en espèces ou en nature bien justifiés, avec un ratio financement du Fonds/cofinancement élevé (par exemple, supérieur à 1:5) ; ou
 - La proposition obtient des cofinancements des organismes de mise en œuvre ou d'autres partenaires, qui s'ajoutent à la valeur du financement demandé au Fonds avec un ratio de 1:5 ; ou
 - La proposition prévoit un certain niveau de cofinancement, mais le ratio est relativement faible (par exemple, moins de 1:5) ou principalement en nature avec peu de détails sur la valeur ; ou
 - La proposition n'indique pas de cofinancement ou prévoit des contributions minimales en nature sans estimation claire de la valeur. Elle s'appuie fortement sur le financement du Fonds sans engagement financier évident d'autres sources.
9. La ventilation des engagements de cofinancement (en espèces⁴ et en nature) est-elle clairement décrite dans la proposition en indiquant la source (organismes de mise en œuvre et autres partenaires), le montant, la nature et le calendrier, et pour quelles activités proposées ?
- Les cofinancements (en espèces et en nature) sont clairement présentés dans la proposition, la source, le montant, la nature, le calendrier et l'allocation à des activités spécifiques étant précisés ; ou
 - Les cofinancements (en espèces et en nature) sont présentés dans la proposition, certains détails faisant néanmoins défaut ; ou
 - La proposition mentionne des cofinancements, sans pour autant fournir une ventilation détaillée ou claire. Des aspects importants tels que la source, le montant ou le calendrier précis ne sont pas suffisamment détaillés ; ou
 - La proposition ne présente pas de ventilation claire des engagements de cofinancement ni les informations connexes.
10. La proposition décrit-elle les co-investissements qui seront engagés par le(s) pays pour compléter le financement demandé au Fonds et soutenir les activités du projet ? Quel est le ratio du montant du financement du Fonds sur le montant total des co-investissements mobilisés ? (N.B. : Si les co-investissements sont « en nature », la proposition doit indiquer les valeurs imputées en dollars et décrire les engagements stratégiques).
- La proposition décrit clairement les co-investissements substantiels du pays, en précisant les contributions en espèces et en nature assorties des valeurs imputées en dollars. Elle comprend des engagements stratégiques forts et est bien en cohérence avec les priorités nationales/régionales. Le ratio de co-investissement est élevé (par exemple, supérieur à 1:0,7 pour les PFR, supérieur à 1:4 pour les PRITI ; PRITS et PRE)⁵, démontrant une appropriation nationale et une durabilité significatives ; ou

4 Les candidats sont encouragés à allouer des contributions en espèces en plus de l'aide en nature.

5 PFR : Pays à faible revenu ; PRITI : Pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure ; PRITS : Pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure ; PRE : Pays à revenu élevé

- La proposition décrit des co-investissements importants, y compris certaines contributions en espèces ou en nature avec des valeurs imputées, mais est moins claire en ce qui concerne les engagements stratégiques. Le ratio de co-investissement est modéré (par exemple, entre 1:0,1 et 1:0,7 pour les PFR, entre 1:2 et 1:4 pour les PRITI, les PRITS et les PRE)), signe d'un engagement national raisonnable ; ou
 - La proposition mentionne les co-investissements, mais fournit peu de détails ou de justifications. Les contributions peuvent être principalement en nature et leur valeur n'est pas claire, et les engagements stratégiques sont faibles. Le ratio de co-investissement est faible (par exemple, moins de 1:0,1 pour les PFR, moins de 1:2 pour les PRITI, les PRITS et les PRE), ce qui indique un engagement monétaire minimal du pays ; ou
 - La proposition ne décrit pas de co-investissements ou ne fournit que des informations vagues et non étayées. Aucune contribution du pays en espèces ou en nature n'apparaît clairement, et les engagements politiques sont inexistantes ou faibles.
 - Le pays co-investisseur est en situation de surendettement ou présente un risque élevé de surendettement, de sorte que le ratio global de co-investissement n'est pas évalué. Cependant, le pays co-investisseur a clairement indiqué toutes les contributions en nature avec des valeurs imputées en dollars et/ou a décrit les engagements stratégiques et les plans visant à encourager l'investissement dans la PPR aux pandémies dans le pays.
11. La ventilation des engagements de co-investissement (en espèces et en nature) dans la proposition est-elle claire, notamment par l'indication de la source, du montant, de la nature et du calendrier ?
- Les co-investissements (en espèces et en nature) sont clairement présentés et tous les détails nécessaires sont planifiés ; ou
 - Les co-investissements (en espèces et en nature) sont mentionnés dans la proposition, certains détails manquant néanmoins ; ou
 - La proposition mentionne le co-investissement, bien que la ventilation soit limitée ou peu claire. Des aspects importants tels que la source, le montant ou le calendrier précis ne sont pas suffisamment détaillés ; ou
 - La proposition ne présente pas de ventilation claire des engagements de co-investissement ni les détails connexes ;
 - Le pays co-investisseur est en situation de surendettement ou présente un risque élevé de surendettement, de sorte que le ratio global de co-investissement n'est pas évalué. Cependant, le pays co-investisseur a clairement indiqué toutes les contributions en nature avec des valeurs imputées en dollars et/ou a décrit les engagements stratégiques et les plans visant à encourager l'investissement dans la PPR aux pandémies dans le pays.

12. La proposition décrit-elle l'efficacité technique et l'efficacité dans l'allocation des ressources, notamment en hiérarchisant l'utilisation des ressources de manière efficace pour atteindre les résultats convenus, conformément aux principes d'optimisation des ressources⁶, conformément aux principes d'optimisation des ressources⁷ ? Garantit-elle que le gros des financements va aux bénéficiaires ?

- La proposition explique de manière claire et bien structurée la manière dont les ressources seront allouées de manière efficace pour atteindre les résultats énoncés. Elle montre une forte adhésion aux principes d'optimisation des ressources, une forte proportion de financements étant dirigés vers les bénéficiaires. Le rapport coût-efficacité des interventions est bien justifié ; ou
- La proposition décrit les efforts déployés pour assurer une allocation efficace et l'optimisation des ressources, mais certains domaines ne sont pas suffisamment justifiés. Bien que la plupart des financements semblent parvenir aux bénéficiaires, il peut y avoir des inefficacités mineures ou des aspects de coût-efficacité peu clairs ; ou
- La proposition évoque de manière générale l'efficacité des ressources, sans qu'apparaisse vraiment une analyse du rapport coût-efficacité. Il y a peu de garantie que le financement soit accordé en priorité aux bénéficiaires, et l'on peut craindre d'éventuelles inefficacités ; ou
- La proposition ne traite pas clairement de l'efficacité technique et allocative. Rien n'indique que les principes d'optimisation des ressources soient appliqués, et une part importante des financements pourrait être dirigée vers les organismes de mise en œuvre plutôt que vers les bénéficiaires.

D. Appropriation, engagement, coordination, collaboration et co-création

**15 %
du Total**

13. La proposition illustre-t-elle l'appropriation et le leadership dans son élaboration, garantissant la participation multisectorielle et la co-création par tous les acteurs de la PPR aux pandémies (y compris la santé humaine, animale et environnementale) et associant les organismes de mise en œuvre concernés ? Décrit-elle les structures ou mécanismes utilisés pour faciliter la coordination et la discussion ?

6 L'efficacité dans l'allocation des ressources désigne la façon dont différents apports de ressources sont combinés pour produire un ensemble de différents extrants. L'efficacité technique, quant à elle, vise à réaliser le maximum à un coût minimum.

7 En clair, une utilisation efficace, efficace et économique des ressources, basée sur l'évaluation des coûts et avantages pertinents, ainsi que sur une évaluation des risques, le cas échéant. World Bank Guidance on Value for Money: Achieving VfM in Investment Projects Financed by the World Bank <https://thedocs.worldbank.org/en/doc/274711479159288956-0290022017/original/GuidanceNoteonValueforMoney.pdf>

- La proposition montre clairement que le pays s'est approprié son élaboration et en a assuré la direction. Elle décrit des structures de coordination bien établies qui ont facilité la participation multisectorielle et la co-crédation par tous les acteurs concernés, y compris les organismes de mise en œuvre ; ou
 - La proposition montre que le pays s'est quelque peu approprié son élaboration et en a assuré modérément la direction. La participation multisectorielle et la co-crédation sont évidentes, mais il manque certains détails ; ou
 - La proposition montre que le pays s'est peu approprié son élaboration et en a assuré une direction minimale. La participation multisectorielle et la co-crédation sont insuffisantes ou pas claires. Les mécanismes de coordination, s'ils sont évoqués, ne sont pas bien définis ; ou
 - La proposition n'établit pas clairement l'appropriation ou la fonction de direction du pays dans son élaboration. Les structures multisectorielles de collaboration, de co-crédation ou de coordination sont peu ou pas évoquées.
- 14a.** La proposition démontre-t-elle un effort de prise en compte d'aspects liés au thème sous-jacent ou un engagement à l'égard du thème sous-jacent [1] ?
- La proposition démontre clairement la prise en compte de ce thème sous-jacent dans l'organisation et la conception du projet, le cas échéant.
 - La proposition démontre une prise en compte modérée de ce thème sous-jacent dans l'organisation et la conception du projet et offre quelques preuves à cet effet, le cas échéant.
 - La proposition démontre une prise en compte sommaire de ce thème sous-jacent dans l'organisation et la conception du projet et en offre peu de preuves, le cas échéant.
 - La proposition ne montre aucune prise en compte de ce thème sous-jacent et n'en apporte aucune preuve.
 - Le thème sous-jacent est sans objet dans le contexte du/des pays et des raisons claires et pertinentes sont fournies à cet effet.
- 14b.** La proposition démontre-t-elle un effort de prise en compte d'aspects liés au thème sous-jacent ou un engagement à l'égard du thème sous-jacent [2] ?
- Ta proposition démontre clairement la prise en compte de ce thème sous-jacent dans l'organisation et la conception du projet, le cas échéant.
 - La proposition démontre une prise en compte modérée de ce thème sous-jacent dans l'organisation et la conception du projet et offre quelques preuves à cet effet, le cas échéant.

- La proposition démontre une prise en compte sommaire de ce thème sous-jacent dans l'organisation et la conception du projet et en offre peu de preuves, le cas échéant.
 - La proposition ne montre aucune prise en compte de ce thème sous-jacent et n'en apporte aucune preuve.
 - Le thème sous-jacent est sans objet dans le contexte du/des pays et des raisons claires et pertinentes sont fournies à cet effet.
- 14c.** La proposition démontre-t-elle un effort de prise en compte d'aspects liés au thème sous-jacent ou un engagement à l'égard du thème sous-jacent [3] ?
- La proposition démontre clairement la prise en compte de ce thème sous-jacent dans l'organisation et la conception du projet, le cas échéant.
 - La proposition démontre une prise en compte modérée de ce thème sous-jacent dans l'organisation et la conception du projet et offre quelques preuves à cet effet, le cas échéant.
 - La proposition démontre une prise en compte sommaire de ce thème sous-jacent dans l'organisation et la conception du projet et en offre peu de preuves, le cas échéant.
 - La proposition ne montre aucune prise en compte de ce thème sous-jacent et n'en apporte aucune preuve.
 - Le thème sous-jacent est sans objet dans le contexte du/des pays et des raisons claires et pertinentes sont fournies à cet effet.
- 14d.** La proposition démontre-t-elle un effort de prise en compte d'aspects liés au thème sous-jacent ou un engagement à l'égard du thème sous-jacent [4] ?
- La proposition démontre clairement la prise en compte de ce thème sous-jacent dans l'organisation et la conception du projet, le cas échéant.
 - La proposition démontre une prise en compte modérée de ce thème sous-jacent dans l'organisation et la conception du projet et offre quelques preuves à cet effet, le cas échéant.
 - La proposition démontre une prise en compte sommaire de ce thème sous-jacent dans l'organisation et la conception du projet et en offre peu de preuves, le cas échéant.
 - La proposition ne montre aucune prise en compte de ce thème sous-jacent et n'en apporte aucune preuve.
 - Le thème sous-jacent est sans objet dans le contexte du/des pays et des raisons claires et pertinentes sont fournies à cet effet.

15. La proposition décrit-elle clairement comment le(s) pays continuera/continueront à se coordonner et à collaborer tout au long du cycle de vie du projet – mise en œuvre, suivi-évaluation et établissement de rapports avec tous les partenaires concernés ? Indique-t-elle si la structure de coordination actuelle sera maintenue ou si un nouveau mécanisme sera mis en place, et précise-t-elle les rôles et responsabilités de chaque secteur concerné ?
- La proposition énonce clairement le rôle de coordination et de collaboration du ou des pays tout au long du cycle de vie du projet, en décrivant les structures de coordination et les rôles et responsabilités de chaque secteur ; ou
 - La proposition décrit le rôle de coordination et de collaboration du ou des pays tout au long du cycle de vie du projet, mais ne fournit pas d'informations détaillées sur les structures de coordination ou les rôles et responsabilités de chaque secteur ; ou
 - La proposition n'explique pas suffisamment le rôle de coordination et de collaboration du ou des pays tout au long du cycle de vie du projet, ne fournissant que très peu de détails sur les structures de coordination et sur les rôles et responsabilités de chaque secteur ; ou
 - La proposition ne décrit pas le rôle de coordination et de collaboration du ou des pays tout au long du cycle de vie du projet, et ne fournit pas de détails sur les structures de coordination ni sur les rôles et responsabilités de chaque secteur.
16. La proposition démontre-t-elle que le(s) pays sera (seront) en mesure de pérenniser les résultats du projet en matière de renforcement de la PPR au-delà de l'achèvement du projet et comment se feront le financement et l'évaluation ?
- La proposition décrit clairement un plan de viabilité au-delà de l'achèvement du projet, décrivant en détail des mécanismes de financement spécifiques, l'engagement ferme du gouvernement et les stratégies d'évaluation à long terme. Elle montre une pleine intégration dans les politiques et cadres nationaux, garantissant un impact durable ; ou
 - La proposition évoque quelque peu la viabilité du projet après son achèvement, y compris certains co-investissements prévus (en espèces et en nature) et certains engagements stratégiques. Elle décrit en partie la manière dont les résultats du projet seront pérennisés et financés, avec une certaine cohérence avec les politiques et les cadres nationaux ; ou
 - La proposition ne décrit pas suffisamment la viabilité du projet après son achèvement, y compris certains co-investissements prévus (en espèces et en nature) et certains engagements stratégiques. Elle décrit en partie la manière dont les résultats du projet seront pérennisés et financés, avec une certaine cohérence avec les politiques et les cadres nationaux ; ou
 - La proposition ne parle pas de la viabilité du projet au-delà de son achèvement. Il y est peu ou pas question de co-investissements prévus, d'engagements stratégiques ou de cohérence avec les politiques et cadres nationaux. L'impact à long terme et la pérennité des résultats du projet sont incertains.

E. Mise en œuvre, suivi et évaluation

**20 %
du Total**

17. La proposition comprend-elle un plan présentant les résultats escomptés reliés au Cadre de résultats du Fonds et mis en cohérence avec ce dernier, y compris les catalyseurs transversaux et les thèmes sous-jacents, et comprenant des indicateurs au niveau du projet ?
- La proposition comprend un plan présentant clairement les résultats escomptés qui sont reliés au Cadre de résultats du Fonds et à des indicateurs au niveau du projet ; ou
 - La proposition comprend un plan présentant dans une certaine mesure les résultats escomptés qui sont reliés au Cadre de résultats du Fonds et à des indicateurs au niveau du projet ; ou
 - La proposition comprend un plan sommaire présentant très peu les résultats escomptés, ceux-ci étant faiblement reliés au Cadre de résultats du Fonds et à des indicateurs au niveau du projet ; ou
 - La proposition ne comporte aucun plan détaillé, les résultats escomptés ne sont pas suffisamment reliés au Cadre de résultats du Fonds, ou il n'y a pas d'indicateurs au niveau du projet.
18. La proposition prévoit-elle un plan de suivi et d'évaluation clair et chiffré qui indique qui sera responsable, quand et comment le suivi et l'évaluation seront menés, et quelles activités spécifiques seront financées par les ressources ? Comment les apprentissages seront-ils mis en place et quels processus seront utilisés pour suivre les progrès du projet ?
- La proposition présente un plan de suivi et d'évaluation bien structuré et chiffré avec des responsabilités clairement attribuées, des délais et des sources de financement. Elle comprend des processus solides de suivi des progrès et une stratégie claire d'apprentissage ; ou
 - La proposition fournit un plan de suivi et d'évaluation comprenant des éléments clés, notamment les parties responsables et les détails du financement, mais n'énonce pas clairement les mécanismes de suivi ou les processus d'apprentissage. Certains aspects de l'évaluation et de l'adaptation sont abordés, mais ils ne sont pas entièrement développés ; ou
 - La proposition comprend un plan de S&E sommaire fournissant peu d'informations sur les coûts et décrivant vaguement les mécanismes de suivi. Elle n'indique pas clairement comment se feront les apprentissages ou comment les progrès seront suivis de manière efficace ; ou

- La proposition ne comporte pas de plan de suivi et d'évaluation structuré ou ne fournit pas suffisamment d'informations sur le financement, les responsabilités, les processus de suivi et l'apprentissage. Il n'existe pas d'approche claire pour assurer un suivi et une évaluation efficaces des projets.
19. La proposition indique-t-elle clairement comment les responsabilités en matière d'activités, d'établissement de rapports et de reddition des comptes seront réparties entre les pays, les organismes de mise en œuvre et les partenaires d'exécution pour la mise en œuvre du projet, en veillant à la cohérence avec le cadre spécifique au projet ?
- La proposition prévoit une répartition claire et détaillée des responsabilités entre toutes les parties prenantes concernées, y compris les pays, les organismes de mise en œuvre et les partenaires. Les mécanismes de rapports et de reddition des comptes sont bien structurés et cohérents avec le cadre spécifique au projet ; ou
 - La proposition décrit les principales responsabilités, mais n'est pas totalement claire quant à la façon dont elles seront coordonnées entre les parties prenantes. Certains mécanismes de rapports et de reddition des comptes sont décrits, bien en cohérence avec le cadre spécifique au projet ; ou
 - La proposition ne fournit qu'une description générale des responsabilités, avec des lacunes en ce qui concerne la coordination, les structures hiérarchiques et les mécanismes de reddition des comptes. La cohérence avec le cadre spécifique au projet est faible ; ou
 - La proposition n'affecte pas clairement les responsabilités, et ne fournit que peu ou pas de détails sur les mécanismes de rapports et de reddition des comptes. Il n'existe pas de cohérence claire avec le cadre spécifique au projet.
20. La proposition présente-t-elle clairement les principaux risques liés à la mise en œuvre (par exemple, les risques politiques et de gouvernance, la conception technique du projet ou du programme, les stratégies et politiques sectorielles, les capacités institutionnelles de mise en œuvre et de pérennisation, les risques fiduciaires, le défaut d'expertise et de gestion), y compris la façon dont ils seront gérés et atténués⁸ ?
- La proposition passe en revue de manière exhaustive et détaillée les risques prévisibles et des mesures d'atténuation claires. L'approche de gestion des risques est détaillée, réalisable et intégrée dans la conception du projet ; ou
 - La proposition relève les principaux risques prévisibles et décrit les mesures d'atténuation, mais certains risques ne sont pas entièrement pris en compte ou les stratégies d'atténuation ne sont pas détaillées. L'approche est généralement réalisable ; ou

8 Selon le Manuel des opérations (paragraphe 20), chaque organisme de mise en œuvre est chargé de la gestion des risques associés aux projets qu'il met en œuvre et de la présentation de rapports sur lesdits risques ainsi que les mesures d'atténuation, le cas échéant, conformément à ses politiques et procédures, dans le cadre de ses rapports annuels sur l'état d'avancement et les résultats.

- La proposition mentionne certains risques, mais ne comprend pas une analyse complète. les stratégies d'atténuation sont vagues ou incomplètes, et l'approche globale de gestion des risques semble insuffisante ; ou
 - La proposition ne recense pas suffisamment les risques, ou les stratégies d'atténuation des risques font défaut ou ne sont pas suffisamment élaborées. Il existe peu ou pas de signes d'une approche structurée de la gestion des risques liés aux projets.
21. La proposition décrit-elle clairement comment seront gérées les mesures de sauvegarde environnementale et sociale, y compris la prévention de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels, la protection des enfants, comment seront atténués les préjudices fondés sur l'origine ethnique, comment seront traités la vulnérabilité ou la marginalisation des groupes, le partage des données, la gouvernance et d'autres aspects pertinents, en se conformant aux politiques et procédures de chaque organisme de mise en œuvre ?
- La proposition démontre une prise en compte exhaustive des mesures de sauvegarde, et celles-ci sont clairement formulées ; ou
 - La proposition démontre une certaine prise en compte des mesures de sauvegarde, même s'il manque quelques détails ; ou
 - La proposition démontre une faible prise en compte des mesures de sauvegarde et une absence de détails ; ou
 - La proposition ne démontre pas que les mesures de sauvegarde sont prises en compte.